



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET**

SEANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le vingt-deux juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Présents :

COIGNARD Ronan	GARCIA Déborah	MEZZALIRA Nicolas
AUBERT Jean-Marie	GORTAIS Edmond	SAILLARD Loïc
MULLER Sarah	LE BOURHIS Jean-Pierre	VIMAL DU MONTEIL Philippe
COAT Alain	LEGLOAHEC Yann	

Secrétaire de séance : COAT Alain

Absents excusés : LURETTE Gilles (pouvoir à MULLER Sarah), AUBRY Gwenaël (pouvoir à SAILLARD Loïc)

Absente : AUBERT Joëlle

**N° 09/06/2017 - CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017 :
Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées (12 Pour et 1 abstention), le compte rendu de la séance du 13 juin 2017.

**N° 10/06/2017 – ELECTIONS SENATORIALES 2017 :
Election des délégués et des suppléants**

M. le Maire a rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Jean-Marie AUBERT, M. Philippe VIMAL DU MONTEIL, M. Nicolas MEZZALIRA et Mme Sarah MULLER.

M. le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. Conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégué(s) et 3 suppléants.

Election des délégués :

CANDIDATS	Suffrages obtenus
Ronan COIGNARD	12
Sarah MULLER	11
Jean-Marie AUBERT	8
Jean-Pierre LE BOURHIS	3
Nombre de votes blancs	1

Sont proclamés élus : M. Ronan COIGNARD, Mme Sarah MULLER et M. Jean-Marie AUBERT.

Election des suppléants :

CANDIDATS	Suffrages obtenus
Philippe VIMAL DU MONTEIL	12
Déborah GARCIA	11
Yann LEGLOAHEC	10
Nombre de votes blancs	1

Arrivée de Mme Joëlle AUBERT

N°11/06/2017 – EMPRUNT CREDIT AGRICOLE : PROPOSITION DE REAMENAGEMENT

M. le Maire fait part aux membres du conseil de la proposition du Crédit Agricole du Morbihan et qui concerne le réaménagement d'emprunts souscrits auprès de leur établissement.

Après débat, le conseil municipal décide de reporter ce point à une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

- Avis de consultation : une consultation du public (régime enregistrement) sera ouverte du 17 juillet au 14 août 2017 inclus dans la commune de Néant Sur Yvel concernant le projet présenté par les gérants du GAEC DE LA VOIE VERTE. Le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet des services de l'Etat dans le Morbihan et en mairie de Néant/Yvel.
- Ateliers Temps d'Activités Périscolaires : le fonctionnement sera identique lors de la prochaine rentrée scolaire.
- Il a été signalé que des usagers viennent toujours au cimetière s'approvisionner en eau.
- Date du prochain conseil municipal : 11 juillet à 20 h 30